



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION
D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA LUTTE
CONTRE LES PERTURBATEURS
ENDOCRINIENS AVEC LE CABINET SAFE-
LI POUR L'ANNEE 2025**

**DÉCISION N° DM-25-061
EN DATE DU 11 MARS 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé

CONSIDÉRANT la proposition de la société SAFE-Li, représentée par Madame Anne-Sophie MOUSSA, directrice générale, sise au 10 rue des Vignerons 33240 GERVAIS, de poursuivre l'accompagnement de la ville de Vincennes dans la mise en œuvre de sa politique de lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les crèches et les écoles pour un montant de 13 920 euros TTC (treize mille neuf cent vingt euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société SAFE-Li représentée par Madame Anne-Sophie MOUSSA, directrice générale, sise au 10 rue des Vignerons 33240 GERVAIS, pour poursuivre l'accompagnement de la ville de Vincennes dans la mise en œuvre de sa politique de lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les crèches et les écoles pour un montant de 13 920 euros TTC (treize mille neuf cent vingt euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250311-lmc1H12958H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/03/2025
Date de Publication : 11/03/2025